

Fiche d'urgence RPI OSMOY / SAINT-MARTIN DES CHAMPS

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

.....

N° et coordonnées de la mutuelle (facultatif) :

.....

N° et adresse de l'assurance responsabilité civile :

.....

En cas d'urgence, les employés de la mairie s'efforceront de prévenir la famille le plus rapidement.

Veillez nous communiquer les numéros de téléphones auxquels nous pourrions vous contacter :

- Père ou représentant légal : n° personnel : n° professionnel
- Mère ou représentant légal : n° personnel : n° professionnel
- Dans le cas où vous seriez injoignable, autre personne à prévenir ayant votre accord pour venir chercher et/ou accompagner votre enfant : lien avec l'enfant :
nom n° de téléphone

Nous vous rappelons qu'en cas de nécessité, votre enfant pourra être évacué auprès d'un centre hospitalier par le service départemental d'incendie et de secours ou par une équipe médicale SMUR. La famille est immédiatement prévenue pour accompagner son enfant ou le rejoindre à l'hôpital.

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de la mairie ou des secours / hôpital (allergie, traitement en cours, précautions particulières à prendre ...) :

.....
.....

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

Nom, adresse, n° de téléphone du médecin traitant / pédiatre :

.....
.....

Les modifications devront être transmises à la mairie du lieu de scolarisation par écrit sur une nouvelle fiche d'urgence.

- Document accessible uniquement par le personnel communal et détruit à la fin de l'année scolaire.
- Un double pourra être transmis au transport sanitaire.
- Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement médical. A remettre avec ce document.

Signature d'un représentant légal